

Des tisserans de Valleyfield et de Montréal sur les lignes de piquetage à Magog

Mardi après-midi, un groupe de tisserands, membres des Ouvriers unis du textile (CTC) des locaux de Montréal et de Valleyfield ont rendu visite aux grévistes du Syndicat de Magog et ils ont participé au piquetage de la filature de la Dominion Textile de l'en-droit.

Cette visite avait été organisée dans le cadre de l'entente qui existe présentement entre les Ouvriers unis du textile (CTC) et la Fédération nationale du textile (CTCC) en vue de lutter efficacement contre la Dominion Textile.

MM. Georges Payette, directeur provincial des Ouvriers unis, Alfred St-Germain, agent d'affaires du local de Montréal et Oscar Longtin, organisateur de Valleyfield accompagnaient le comité de négociation de ce syndicat. Le groupe a également rencontré les dirigeants de la Fédération nationale du textile ainsi que l'exécutif du syndicat de Magog.



Vol. XXXV — No 21

Ottawa, 23 octobre 1959

LA FEDERATION NATIONALE DU TEXTILE (CTCC) ET LES OUVRIERS UNIS DU TEXTILE (CTC) VONT LUTTER ENSEMBLE CONTRE LA DOMINION TEXTILE

MONTREAL — Les 7,000 employés de la Dominion Textile qui sont membres des syndicats affiliés à la Fédération nationale du textile (CTCC) et des Ouvriers unis des textiles d'Amérique, affiliés au Congrès du travail du Canada ont décidé de mettre leurs efforts en commun pour faire la lutte à la Dominion Textile et la forcer à accorder à ses employés des conditions de travail justes et raisonnables.

Cette décision de la plus haute importance a été prise la semaine dernière au cours d'une rencontre entre M. Roger Provost, directeur régional des Ouvriers unis des textiles d'Amérique et de M. René Gosselin président de la Fédération nationale du textile.

Ces derniers qui étaient accompagnés de représentants de leurs syndicats affiliés, soit ceux de Sherbrooke, Magog, Drummondville, St-Grégoire de Montmorency, Montréal et Valleyfield, ont élaboré une stratégie commune dans leur lutte contre la compagnie.

M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC ainsi que le procureur syndical de la Fédération, M. André Roy et l'arbitre syndical, M. Marius Bergeron, ont également participé à ces entretiens.

Comme on le sait, les quatre syndicats affiliés à la Fédération

nationale du textile (CTCC) sont en négociations post-arbitrales avec la Dominion Textile pour le renouvellement de leur convention collective expirée en juin 1958; par ailleurs, les syndicats affiliés aux Ouvriers unis d'Amérique (CTC) viennent de terminer leur arbitrage avec la même compagnie et ils attendent incessamment leur sentence arbitrale. Comme les demandes syndicales dans les deux cas sont à peu près identiques et que les deux principaux points du conflit sont la question des salaires et celui du contrôle des tâches, il se peut que les Ouvriers unis du textile se trouvent d'ici quelques jours dans la même situation que les syndicats affiliés à la Fédération nationale du textile.

L'on sait par ailleurs que les 1,800 employés de la Dominion Textile de Magog ont dû se mettre en grève le 27 septembre pour protéger leurs droits et appuyer leurs revendications.

Le communiqué conjoint émis par MM. Provost et Gosselin déclare que "les représentants syndicaux ont étudié et envisagé la possibilité d'une grève générale contre la Dominion Textile, la plus importante compagnie du textile du pays".

Les chefs syndicaux ont également déclaré que la réunion qui a eu lieu mercredi dernier à Montréal sera suivie de plusieurs autres et qu'ils ont élaboré un plan qui permettra éventuellement aux 7,000 travailleurs qui se trouvent impliqués dans le différend d'offrir un front commun devant la Dominion Textile. Ils ont ajouté qu'ils vont tout mettre en oeuvre pour briser l'intransigence de la compagnie et la forcer à accorder à ses ouvriers des conditions de travail justes et raisonnables.

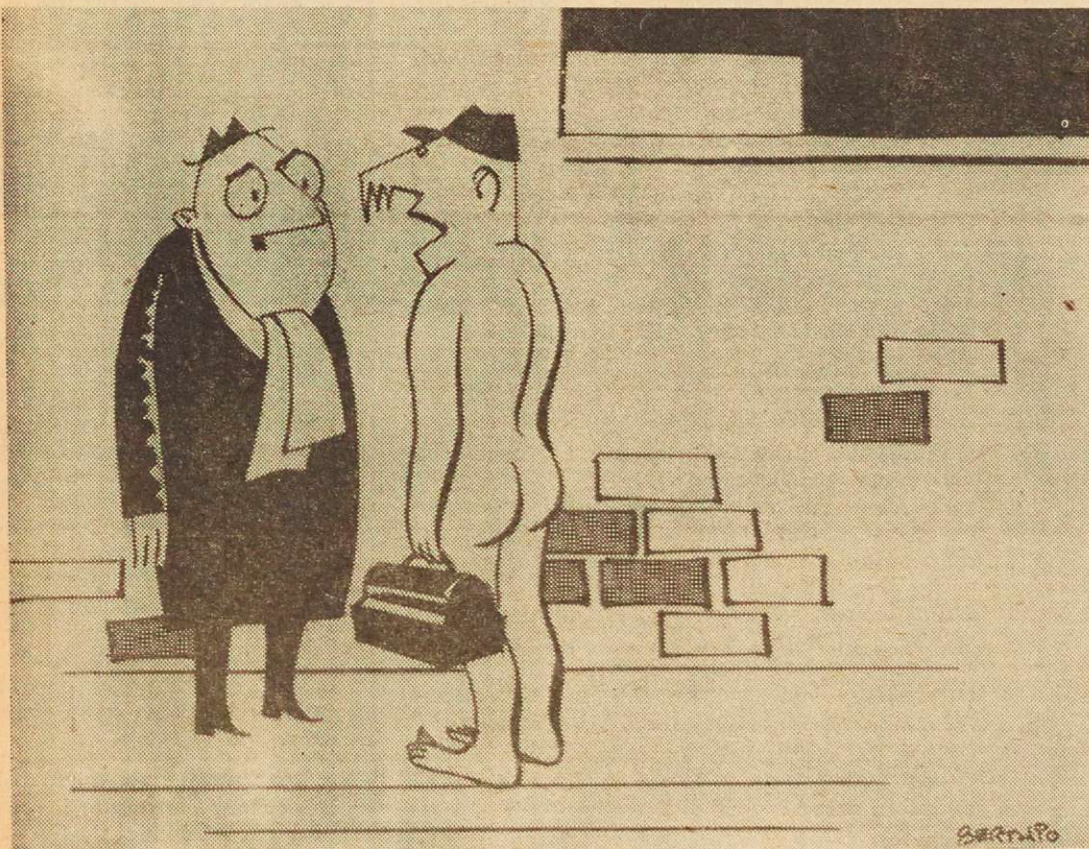


M. Roger Provost, président de la Fédération des travailleurs du Québec, (CTC) et directeur régional des Ouvriers unis du textile (CTC).



M. René Gosselin, vice-président de la CTCC et président de la Fédération nationale du textile.

Les tisserands n'ont pas la résignation de Job...



"Vous ne m'avez rien donné, vous voulez tout m'enlever, je ne marche plus..."

L'histoire des travailleurs (XV)

ESPOIRS ET DECEPTIONS

Une interview de M. Philippe Girard par Jean-Paul LEFEBVRE

Pour compléter les déclarations de Mgr Desranleau sur les grèves de Sorel j'ai pensé recourir au témoignage oral d'un témoin des plus autorisés. Philippe Girard était président du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal lorsque plus de 3,000 travailleurs de Sorel décidèrent de faire la grève. Les grévistes, qui étaient alors des néophytes en matière de syndicalisme, firent appel à Philippe Girard, qui devint alors l'un des principaux animateurs des travailleurs en grève.

Voici donc, au texte, le compte rendu de l'interview que m'a accordé Philippe Girard.

Q. — En lisant, plusieurs années après les événements spectaculaires qui ont marqué les grèves de Sorel (1937), les documents compilés par le sténographe Alphonse Provost, on a nettement l'impression que ces conflits industriels étaient d'origine politique, qu'en pensez-vous ?

R. — Le conflit se situe purement sur le plan économique.

Q. — Comment expliquez-vous alors que Mgr Desranleau, dans ses sermons, pendant la grève, faisait allusion fréquemment à l'ingérence politique ?

R. — Les industries de Sorel étaient des industries maritimes, les contrats qui alimentaient ces industries étaient obtenus par influence politique. Pour obtenir des contrats il fallait être du parti. On trouvait à la direction de la ville de Sorel un groupe pour exploiter les travailleurs. Le patronat et la politique étaient étroitement liés. Pour obtenir une position à Sorel, ou une augmentation de salaire il était préférable, dans la plupart des cas, de s'adresser à celui qui détenait le patronage politique plutôt que de s'adresser à l'employeur.

Q. — Était-ce le parti provincial ou fédéral ? Parce qu'à ce moment ce n'était pas le même n'est-ce pas ?

R. — Le changement de gouvernement survenu à Québec en 1936 avait fait naître dans la population de Sorel un espoir véritable. Les travailleurs en particulier espéraient être un peu moins exploités, ils espéraient avoir de meilleurs salaires, des conditions de travail plus humaines et la liberté de négocier des conventions collectives de travail. Mais l'influence politique était tellement forte qu'on a vu la police provinciale garder le château de M. Cardin, loger dans les bateaux de M. Simard et participer avec "le parti" à casser les gueules aux grévistes. Indépendamment des couleurs politiques, les intérêts financiers étaient unis pour combattre les travailleurs.

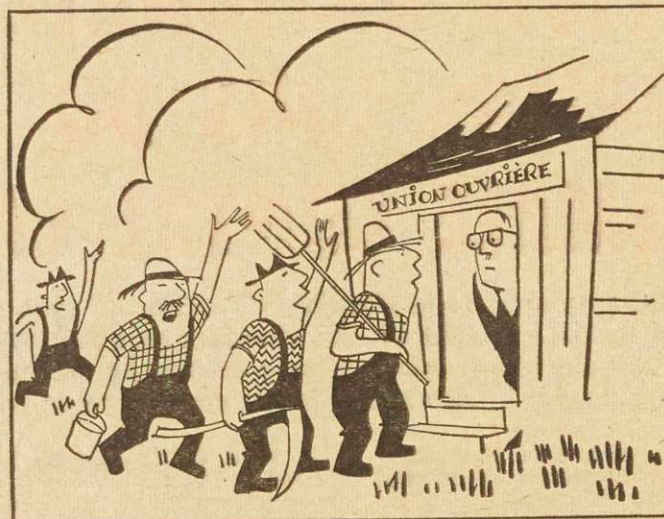
Q. — Si je vous comprends bien, M. Girard, vous vous expliquez que du côté des travailleurs l'objectif n'était pas politique, mais économique. Les hommes politiques étaient-ils tous du côté des employeurs dans cette lutte ?

R. — Le changement de gouvernement a eu pour effet de développer des espérances, mais les travailleurs ont été très déçus lorsqu'ils ont constaté que les politiciens de toutes couleurs s'opposaient à leur demande de négocier une convention collective de travail. En somme la grève s'est faite sur le droit d'association.

Q. — Les travailleurs en grève étaient au début de leur vie syndicale, n'est-ce pas ?

R. — Absolument. Avant 1937 il n'y avait pas de syndicat à Sorel. 1937 fut une année remarquable pour le syndicalisme non seulement à Sorel, mais dans l'industrie textile et dans d'autres industries également. Ce fut également l'année où les forces antisyndicalistes déployèrent le plus d'activité. En parcourant

les journaux du temps vous constaterez que les déclarations les plus fantastiques, de la part de politiciens et d'employeurs, ont été faites contre les chefs et les syndicats eux-mêmes. A Sorel, les travailleurs voyant dans le syndicalisme un instrument de libération, la poussée vers l'organisation syndicale fut tellement grande que tout le monde voulait y appartenir. Non seulement les travailleurs y donnèrent leur adhésion, mais des cultivateurs de l'Île St-Ignace et des alentours de Sorel voulaient également y appartenir prétextant qu'un jour ou l'autre, eux ou leurs enfants, pourraient travailler dans les usines.



Il y avait même des travailleurs de St-Ignace qui voulaient se joindre au groupe

Q. — Si nous revenons aux objectifs proprement économiques de cette grève, qu'elles étaient les demandes des travailleurs outre la reconnaissance syndicale ?

R. — Il y avait ce qu'on demande habituellement dans les conventions collectives, mais pas de manière aussi avancée qu'aujourd'hui. Ça se résumait à une clause de reconnaissance du syndicat, à l'établissement d'une échelle de salaires, à la stipulation de certaines heures de travail, au nombre des fêtes chômées et payées, au règlement du travail le dimanche.

Q. — Au total combien de travailleurs cette grève englobait-elle ?

R. — 3,000 travailleurs. Toute l'industrie de Sorel était bloquée. Ça paralysait tout le reste.

Q. — Les grèves ont duré combien de temps ?

R. — La première grève, si ma mémoire est bonne, a dû durer 33 à 36 jours.

Q. — Quand vous parlez de la première grève, c'est celle des chantiers maritimes ?

R. — Tous les chantiers maritimes de Sorel étaient en grève. Ensuite une sentence arbitrale a été rendue. Les travailleurs qui n'avaient pas d'expérience syndicale avaient accepté qu'on établisse par sentence la base minimum de salaire à appliquer suivant les métiers. Comme cette clause était très mal rédigée, les travailleurs qui recevaient un salaire supérieur à ces minima ont été ajustés suivant les bases.

Q. — Quels étaient les salaires de base à Sorel avant la grève ?

R. — Comme c'étaient des industries qui marchaient à coup d'influence ou de patronage politique, il n'y avait pas de bases établies. Il y avait des travailleurs compétents qui gagnaient 17 cents l'heure et un incompetent,

(Suite à la page 7)

Convocation

Tous les membres du Syndicat des Travailleurs en chaussures sont invités à une réunion très importante qui sera tenue le lundi 26 octobre 1959, à 8 h. 15 p.m., dans l'édifice des Syndicats Nationaux de Montréal, 1231 est, rue De Montigny.

Nous comptons que tous les membres se feront un devoir d'assister à cette réunion.

Robert CHATIGNY,
président du Syndicat.

Arbitrage avec la Chaîne coopérative

Le tribunal d'arbitrage chargé de régler le différend entre la Chaîne Coopérative du Saguenay et le syndicat de ses employés tiendra ses premières séances publiques d'enquête au Centre paroissial de Saint-Bruno, le 30 octobre prochain.

Le tribunal devait siéger le 16 octobre, mais la séance a été remise à cause de l'objection de l'employeur qui ne pouvait être présent ce jour.

Le tribunal sera présidé par Me Marc De Goumois de Québec et sera composé de M. Louis-Philippe Boily qui est arbitre syndical et de M. Xavier Fortin qui est arbitre patronal. Me J.-V. Tremblay représentera la Chaîne Coopérative et Me Robert Auclair représentera le syndicat.

Le différend porte principalement sur les salaires, les heures de travail, les vacances et les jours chômés et payés et affecte environ 125 travailleurs.



Le directeur adjoint du Service d'Éducation de la CTCC, M. Jean-Paul Lefebvre, est en congé temporaire depuis le 16 octobre dernier. Le Comité exécutif de la CTCC a permis à M. Lefebvre de prendre un congé sans solde d'une durée maximum de six mois pour lui permettre de consacrer tout son temps à la série d'émissions télévisées: "Joindre les deux bouts", commanditée par les Caisses populaires Desjardins.

Pour un temps, notre collaborateur sera donc à l'emploi exclusif de la Société Radio-Canada. Le Travail n'en continuera pas moins la publication de la chronique sur l'histoire des travailleurs, M. Lefebvre nous ayant fourni plusieurs textes à l'avance.

But du jour de la solidarité ouvrière

Aider les ouvriers congédiés pour leurs activités syndicales expose le président de la CTCC

OTTAWA — Le président général de la CTCC, M. Roger Mathieu, a annoncé à Ottawa dimanche que "le jour de la solidarité ouvrière" que cette centrale à l'intention d'organiser sur le plan régional dans tous les centres de la province, aura pour principal but, cette année, de "venir en aide et soutenir financièrement les travailleurs qui sont victimes de l'exercice de leur droit d'association".

M. Mathieu a fait cette déclaration alors qu'il adressait la parole au cours d'un banquet organisé par le Conseil central des syndicats nationaux du diocèse d'Ottawa (CTCC) à l'occasion du congrès annuel de cet organisme.

Parlant des responsabilités des travailleurs, M. Mathieu a déclaré que les syndicats devaient prendre sur eux de défendre les travailleurs qui sont chassés des usines, qui sont congédiés parce qu'ils ont décidé de s'organiser en syndicat. Il a déclaré que les lois ouvrières sont désuètes à ce sujet et que les travailleurs devraient se faire un devoir de se sentir solidaires quand l'un des leurs est victime d'un employeur qui ne veut pas reconnaître le syndicalisme et qu'il perd son emploi parce qu'il a simplement voulu exercer un droit que lui confère la nature.

Au cours de la journée de la solidarité ouvrière que la CTCC se propose d'organiser dans tous les centres de la province on va réclamer de la part des participants un geste concret de solidarité.

Ce geste, a dit M. Mathieu, pourra prendre la forme d'une souscription volontaire et les sommes recueillies serviront à venir en aide financièrement à tous ceux qui perdent leur emploi pour activité syndicale et cela tant que la CTCC n'aura pu leur trouver un autre emploi.

Quand les travailleurs prendront eux-mêmes les mesures pour se protéger et protéger leurs confrères de travail, les employeurs comprendront qu'il vaut mieux accepter le syndicalisme et les travailleurs ne craindront plus de se trouver sans gagne-pain s'ils donnent leur adhésion à un syndicat, a dit M. Mathieu. Il a ajouté que les employeurs avaient le droit de différer d'opinion, de faire la bataille aux syndicats sur le plan économique quand il s'agit de négocier une convention collective de travail; dans ces cas, continue-t-il, les syndicats font parfois des compromis, mais ils n'en feront jamais quand il s'agit de reconnaissance pratique du droit d'association.

Congrès régional

Plus de soixante délégués représentant 18 syndicats affiliés au Conseil central ont pris part aux délibérations qui avaient pour but de procéder à la réorganisation du Conseil central amorcée depuis le mois de mai dernier par le directeur des relations intersyndicales de la CTCC, M. Philippe Girard, qui travaille dans cette région depuis le mois de mai dernier.

Le congrès régional avait pour but de donner à l'organisme les moyens de poursuivre sa tâche auprès des organismes et des travailleurs affiliés.

Les travailleurs ont réglé leur problème de financement en portant la cotisation mensuelle des syndicats au Conseil central à 70 cents par membre, en réorganisant leurs services, en pro-

cedant à des élections et en se donnant une constitution plus à la page.

Les résolutions

Le congrès a également adopté plusieurs résolutions dont l'une demande au gouvernement fédéral de réviser sa politique en amendant la loi de l'assurance-chômage de façon à ce qu'elle couvre les employés d'hôpitaux.

Ils ont également demandé l'adoption de lois provinciales en Ontario et dans le Québec pour que les manuels scolaires soient fournis gratuitement aux élèves.

Le congrès s'est aussi élevé contre le fait que les locataires de la ville de Hull sont obligés de payer une taxe de \$3 par année pour avoir le droit de voter aux élections municipales. Les congressistes ont également décidé d'appuyer la campagne en cours dans le but d'obtenir la construction d'un nouveau pont interprovincial et la création d'un conseil métropolitain comprenant les villes de Hull, Gatineau, Pointe-Gatineau, Aylmer et autres, pour faire des représentations dans les cadres du plan d'aménagement de la capitale fédérale.

A l'issue du congrès, les délégués ont choisi leurs dirigeants pour la prochaine année. Les élections présidées par le président de la CTCC, M. Roger Mathieu, ont donné les résultats suivants: MM. J.-J. Bourgoin, président; Robert Boucher, 1er vice-président; R. Gosselet, 2e vice-président; R. Lasalle, 3e vice-président; R. Thivierge, 4e vice-président; René Hoult, secrétaire; J.-Y. Lajeunesse, trésorier; Mlle M. Couture, assistante-secrétaire; A. Ménard, sergent d'armes; M. Lavolette, R. Harper et O. Bérubé, directeurs.

Baisse des salaires et hausse des profits

OTTAWA — Les profits des entreprises se trouvent actuellement à 23 pour cent plus élevés qu'en 1958 tandis que les salaires n'ont augmenté, en général, que de 8 pour cent au cours de la même période. C'est ce qui vient d'être annoncé par le Bureau fédéral de la statistique.

Les statistiques indiquent également que le produit national brut a augmenté de 2 pour cent et que cette hausse s'est traduite par une augmentation du volume des biens produits. La plus grande partie de l'augmentation de la productivité a été absorbée par les entreprises sous la forme de profits plus élevés et par le gouvernement.

Pendant ce temps, le salaire moyen se chiffrait à \$70.01, dans l'industrie manufacturière, soit une diminution de 71 cents par semaine comparativement au mois précédent; la moyenne des salaires horaires a également décliné de 1 cent l'heure.



Plusieurs officiers supérieurs de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) ont été invités au congrès du Conseil central des Syndicats nationaux du diocèse d'Ottawa. On voit dans cette photo, de gauche à droite, M. Philippe Girard, directeur des relations inter-syndicales à la CTCC; M. Roger Mathieu, président général de la CTCC, conférencier d'honneur; Mgr J.-N. Gelineau, p.d., v.g., qui a célébré la messe pour les congressistes à l'Institut Jeanne-d'Arc; M. J.-J. Bourgoin, réélu président du Conseil central, et M. Fernand Phillon, agent d'affaires du Conseil.

Les 3, 10, 17 et 24 novembre...

Le film "les 90 jours" racontera à la TV l'histoire d'une grève

Le film LES 90 JOURS, en quatre épisodes d'une demi-heure, qui relate l'histoire d'une grève dans la période de l'immédiat après-guerre, sera montré au réseau français de la télévision tous les mardis du mois de novembre, soit les 3, 10, 17 et 24, à 10 h. 30 du soir.

Il y a quelques années, l'Office national du film avait consacré un film d'une heure à l'histoire du syndicalisme au Canada français. Ce film s'intitulait Alfred J. On a repris le thème du syndicalisme dans le film en quatre épisodes d'une demi-heure LES 90 JOURS mais pour le traiter à la lumière d'expériences nouvelles. Ce film nous reporte aux années de rajustement que fut la période 1945-50. Les ouvriers, que ce film met en scène, sont groupés en syndicat depuis plusieurs années déjà, lorsqu'une crise soudaine les force à repenser la mission de leur groupement et à adapter son action au nouveau contexte économique. Des individus de toutes les couches sociales se trouvent directement ou indirectement mêlés à cette crise et doivent préciser leur allégeance ou réviser leur optique sociale.

Le film a été réalisé par Louis Portugais d'après un scénario de Gérard Pelletier.

LES 90 JOURS est l'histoire d'une grève. L'action se situe à Kingville, endroit imaginaire. Exploités en quelque sorte par la compagnie qui leur refuse des clauses de grief et d'ancienneté dans un contrat en voie de négociation, plusieurs ouvriers songent à la grève. Mais nombre de leurs camarades sont apathiques; le président du syndicat, Méthot, semble même de connivence avec l'employeur. Soutenu par un jeune avocat montréalais qui travaille à la cause du syndicalisme, un membre de l'exécutif, Gagnon, décide de déjouer les plans de ce président un peu veule et d'empêcher la

signature d'une convention collective nettement défavorable aux ouvriers.

Mais le congédiement par la North American de plusieurs chefs syndicalistes met le feu aux poudres. Ces ouvriers qui, quelques semaines auparavant, avaient peur de s'affirmer ouver-

tement en faveur d'une grève, quittent maintenant leur travail sans hésitation et même sans exhortation. Leur geste est évidemment précipité et de caractère illégal, mais il est posé...

Les premières semaines de la grève se passent dans un calme (Suite à la page 7)



Dans une grève, les femmes qui doivent quand même trouver trois repas par jour à mettre sur la table, ont beaucoup à souffrir. Mais lorsqu'elles sont courageuses, elles contribuent énormément au moral de leurs uaris. Plusieurs scènes feront ressortir cet aspect pénible d'une grève — les relations entre épouse et mari — dans le film LES 90 JOURS, produit par l'Office national du film et qu'on verra au réseau français de la télévision les mardis 3, 10, 17 et 24 novembre, à 10 h. 30 du soir.

Non seulement la Dominion Textile ne veut rien accorder mais elle veut enlever le peu d'avantages que ses employés ont déjà

La compagnie Dominion Textile, après la rupture des négociations post-arbitrales, il y a deux semaines, a déclaré que les syndicats voulaient enlever à la compagnie "des droits de gérance et demandaient une autorité accrue dans les moulins touchant les méthodes de production." Elle accusait aussi les syndicats de réclamer l'arbitrage obligatoire sur tous les griefs survenant pendant la durée de la convention; elle déclarait également que les demandes syndicales signifiaient un coût additionnel de plus de \$3 millions. Enfin, elle déclarait que les syndicats voulaient renforcer la clause de sécurité syndicale.

A lire ce communiqué, on peut croire que les syndicats exagèrent quelque peu et que la Dominion Textile n'est peut-être pas si méchante après tout.

Mais la vérité...

Mais la vérité est toute autre. Dans ce conflit, ce ne sont pas les demandes des syndicats qui sont exorbitantes, mais bien celles de la compagnie.

Etudions, comparons quelques-unes des demandes syndicales et patronales et mettons en regard les recommandations patronales. Dans la clause relative aux droits de la gérance, la compagnie proposait un amendement à la clause existante en vue de restreindre davantage les droits de ses employés. A l'unanimité, le con-

nous, il est contraire à un principe reconnu et accepté par tous les employeurs qui ont recours à la technique d'évaluation des tâches pour déterminer les taux horaires des occupations qui nécessitent que la compagnie procède à la révision de sa description et de son évaluation puis négocie avec l'association représentant les employés un nouveau taux. Refuser de reconnaître ou d'appliquer ce principe signifie qu'une partie veut s'arroger le droit unilatéral de modifier les termes et conditions d'entente existant lors de la signature de la convention.

C'est donc la compagnie qui veut s'arroger des droits, qui veut faire des changements de



Photo prise lors d'une assemblée des grévistes de Magog

fut refusé.

Les fêtes payées: Actuellement, les employés jouissent de 7 fêtes chômées et payées. La compagnie voulait réduire à 5 le nombre de ces fêtes, c'est-à-dire enlever deux fêtes chômées et payées. Le tribunal d'arbitrage a recommandé au contraire d'ajouter une autre fête pour porter le nombre à 8.

Les primes d'équipe: La compagnie demandait de réduire de 15 pour cent à 10 cents l'heure la prime de la troisième équipe. Le tribunal d'arbitrage a recommandé de verser un supplément de 15 pour cent à la deuxième équipe et de 15 pour cent à la troisième équipe.

L'ancienneté

La compagnie voulait restreindre la portée de la clause d'ancienneté à un travailleur et particulièrement enlever toute ancienneté à un travailleur absent du travail pendant 12 mois. Le tribunal a rejeté cette demande et il a recommandé que l'ancienneté constitue le facteur décisif quand l'employé ayant le plus grand nombre d'années est qualifié.

L'arbitrage

Dans le cas des griefs, la compagnie a demandé des détails à tous les stades. La sentence arbitrale a reconnu cette demande en spécifiant que ces délais devaient être courts. La décision arbitrale prévoit aussi que "tout grief découlant d'une décision prise par la compagnie concernant les conditions de travail, prévues ou non dans la convention, sera réglé conformément à la procédure". La compagnie ne veut pas accepter cette recommandation.

Quant aux griefs prévus dans la convention, elle demandait qu'ils soient réglés par l'arbitrage privé aux frais des parties. Le tribunal a rejeté cette demande parce que dans son opinion, si une partie ne veut pas de l'arbitrage privé, l'entente sera impossible sur le choix d'un arbitre. Il a donc recommandé l'arbitrage en vertu de la Loi des différends ouvriers.

A ce sujet, soulignons, que si la compagnie refuse d'accepter

l'arbitrage de tous les griefs, elle demandait en outre d'interdire l'usage de la grève en toute circonstance, ce qui est illogique puisque les travailleurs ne cèdent leur droit de grève qu'en échange de la garantie d'un règlement juste et pacifique des griefs.

Ce que ça coûterait

La compagnie dit que les demandes syndicales lui coûteraient plus de \$3 millions.

La hausse de 15 cents l'heure aux 4.600 employés de la Dominion Textile représente \$300 par année par employé, donc moins de \$1,500,000 par année. Pour cela, il faudrait que tous les employés travaillent 40 heures par semaine à l'année longue. On n'a jamais vu cela à la Dominion Textile où des employés sont mis à pied pendant

des semaines et où les autres ne travaillent que deux, trois ou quatre jours par semaine.

Mais si les syndicats acceptent les recommandations du président du tribunal, cela représente un déboursé de moins de \$500,000 par année.

Me Marius Bergeron, dans son rapport minoritaire, a démontré que la compagnie a réalisé en 1958 des gains nets de \$10 millions, déduit en dépréciation plus de \$5 millions, payé en impôt plus de 2 millions et réalisé un profit de \$2,200,000.

"Le capital, dit-il, a retenu de ses gains nets toute la dépréciation permise par la loi pour ses bâtisses et ses machines, alors qu'il refuse de majorer les taux horaires des employés selon la dépréciation subie par la hausse du coût de la vie".



Mgr Origène Vel, p.d., aumônier du Syndicat national du textile de Magog, apportant son message d'encouragement aux grévistes; sur la photo on remarque également M. René Harmégnies, directeur de la grève.

seil d'arbitrage a rejeté cette demande de la compagnie. Mais c'est dans la clause relative aux changements de tâche que la compagnie voit "ses droits de gérance" violés en affirmant que les syndicats veulent une autorité accrue touchant les méthodes de production.

Ce que la sentence arbitrale a accordé, c'est simplement ceci: "La compagnie peut changer les conditions d'exécution de toute occupation d'une façon unilatérale mais, dans le cas de désaccord ou de grief, elle devra prouver devant l'arbitre que ces conditions doivent être maintenues. Le projet explique ensuite le mécanisme du règlement de ces griefs.

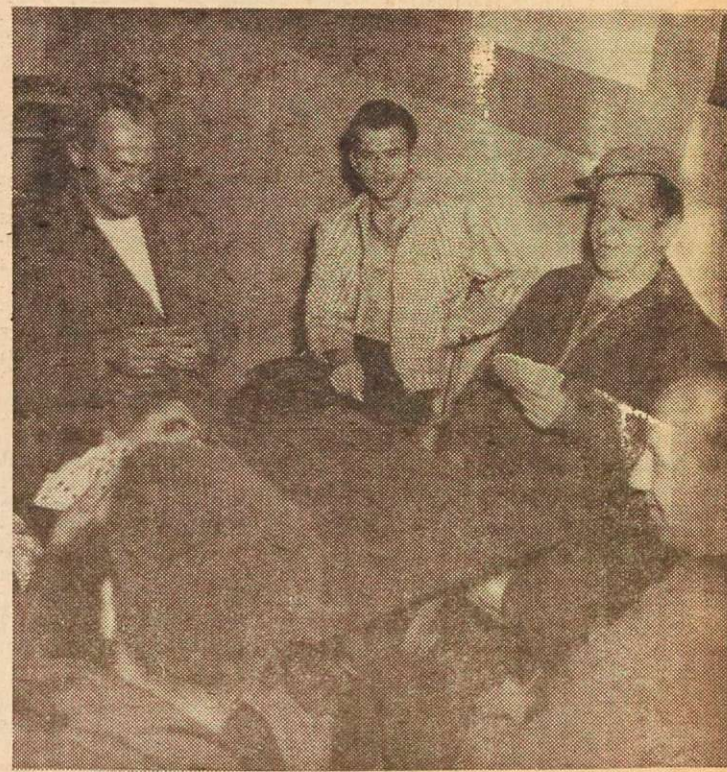
Dans leurs remarques, les arbitres disent ce qui suit: "Selon

tâches, les augmenter, sans vouloir ensuite discuter un nouveau taux avec les syndicats.

Les coûts économiques

Les salaires: La compagnie avait demandé de baisser les salaires de 6 cents l'heure; le syndicat demande 15 cent. et le président du tribunal recommande une hausse de 6 cents l'heure. La compagnie voulait donc enlever aux ouvriers une partie du maigre salaire qu'ils touchaient avant l'expiration de la convention.

Les appels au travail: La convention actuelle prévoit que la compagnie devra payer quatre heures de salaire aux employés qui se rendent au travail. La compagnie a demandé au tribunal d'arbitrage de réduire ces heures à deux seulement. Ce qui



Une photo familière pendant les grèves: des niqueurs faisant une partie de cartes avant d'aller prendre leur tour sur les lignes.

M. ROGER MATHIEU AUX FONCTIONNAIRES:

VOUS SUSCITEZ L'ADMIRATION DU CONTRIBUABLE

"Ce que vous faites-là est admirable et je suis pour ma part très fortement impressionné de voir un aussi grand nombre de fonctionnaires municipaux sacrifier une longue fin de semaine pour venir approfondir leur fonction et ainsi devenir de meilleurs serviteurs du public" déclarait M. Roger Mathieu, président général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, lors de la séance de clôture de la première des deux fins de semaine du Collège d'éducation populaire, tenu au Montclair Inn, à Saint-Adèle, les 9, 10 et 11 octobre et 20, 21 et 22 novembre.

Mademoiselle Germaine Pépin, directeur adjoint des services municipaux, assistait également à cette séance, sous la présidence de M. Amédée Parent, président du comité d'éducation des fonctionnaires. A la tribune, on remarquait aussi MM. Jean-Robert Gauthier et Jean Dupire, respectivement directeur et directeur adjoint du Service d'éducation des fonctionnaires, à qui l'on doit l'idée de ce collège, organisé conjointement par le Service d'éducation et l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal.

Les 67 fonctionnaires inscrits ont assisté à toutes les séances et on n'a signalé aucune absence durant toute la fin de semaine, c'est ce qui ressort d'un rapport préparé conjointement par MM. Gauthier et Dupire, rapport rendu public aujourd'hui.

Cette première fin de semaine comprenait quatre classes, soit les quatre années des Ateliers de la fonction publique, série de cours sur la chose municipale.

En première année, sous la direction de Me Herman Primeau, avocat en charge à la Cour municipale, les participants ont étudié l'administration municipale à partir des différents types de services (administratif, exécutif et autres) en s'attardant plus particulièrement sur le directorat des services et le secrétariat municipal.

M. Roger Gauthier, du bureau

de l'auditeur, présenta la finance municipale.

Cette première année, ne durant qu'une fin de semaine, sera reprise à nouveau avec d'autres participants, lors de la fin de semaine des 20, 21 et 22 novembre.

En deuxième année, avec M. Jean de Laplante, sociologue, préposé à la recherche au service des parcs, les participants ont plus particulièrement étudié les services municipaux en regard des besoins du citoyen et fait une étude sociologique de Montréal.

Lors de leur prochaine fin de semaine, MM. Maurice Chartrand, directeur général adjoint de la Chambre de commerce de Montréal, et Pierre Harvey, économiste, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, étudieront respectivement le phénomène métropolitain et l'aspect économique de Montréal.

Présentant Montréal sous divers aspects, en troisième année, M. Maurice Chartrand couronnera ce cours par une hypothèse du statut des fonctionnaires de Montréal dans un gouvernement métropolitain.

Le dimanche, M. Gérard Picard, étudia le problème de la classification des tâches et appliqua son étude à l'hôtel de ville de Montréal.

Lors de la prochaine fin de semaine, les participants aborderont l'étude des relations des divers services en partant de faits concrets et en insistant sur le directorat des services.

Mlle Germaine Pépin, directeur adjoint des services municipaux, présentera cette première tranche et traitera également des relations entre fonctionnaires et avec le contribuable. M. Roger Gauthier, présentera une initiation à la finance municipale.

Avec deux séances précédant la fin de semaine, les participants de quatrième année tentent de dégager la signification humaine du travail. Ce sujet passionnant, surtout dans une administration à qui l'on reproche d'être un corps sans âme, fait l'objet de recherches de chacun des participants sous la direction de M. Yvon Blanchard, professeur de philosophie à l'Université de Montréal. Deux autres séances suivront avant de couronner cette étude par la fin de semaine des 20, 21 et 22 novembre.

Le rapport souligne que des bulletins de nouvelles étaient publiés au besoin. Tous les participants en recevaient copie. Le syndicat paie les deux tiers du coût et le participant, l'autre tiers. Une réunion des professeurs et responsables suivait chaque séance.

Lors de la séance d'ouverture, M. Gauthier avait lancé l'idée d'un collège permanent pour les fonctionnaires. L'idée est d'ailleurs reprise dans le rapport et il se peut qu'avant longtemps, les fonctionnaires municipaux de Montréal bénéficient d'un collège permanent.



Avec Georges L'Allier comme responsable et MM. Gérard Picard et Maurice Chartrand, comme professeurs, les élèves de troisième s'attardent à l'étude de la classification des fonctions.



Cette photo nous montre les élèves de deuxième année faisant avec M. Jean de Laplante, une étude sociologique de Montréal. M. Jacques Béliveau avait la responsabilité de cette classe.



En quatrième année, sous la direction de M. Yvon Blanchard, professeur de philosophie à l'Université de Montréal, les participants cherchent à dégager l'aspect humain du travail. Edwin Bradley assumait la responsabilité de cette classe.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit" 375 rue Rideau,
Ottawa Ont.



Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classé.
Ministère des Postes, Ottawa



Photo prise lors du diner-causerie d'ouverture de la première fin de semaine d'éducation des officiers et délégués de départements du Syndicat du commerce, tenue au Montclair Inn à Ste-Adèle, les 11 et 12 octobre. De gauche à droite: M. Philippe de Roy, assistant trésorier de la Fédération du commerce, Georgette Lachaine, présidente sortant de charge du comité d'éducation; le conférencier, M. Roger Mathieu, président général de la TCC, Mlle Madeleine Brosseau, présidente du Conseil du Syndicat des employés du commerce de Montréal, M. Gérard Picard et Mlle Germaine Brosseau, nouvelle trésorière du Comité d'éducation.

NOUVEAU CONSEILLER TECHNIQUE A LA FEDERATION DU COMMERCE



M. Pierre-Louis GÉLINAS, conseiller technique de la Fédération du Commerce depuis le début de septembre.

MONTREAL — A la suite d'une décision de son dernier congrès, tenu à Alma en juillet dernier, la Fédération du commerce s'est assurée les services de M. Pierre-Louis Gélinas, qui fut pendant de longues années représentant des Métallurgistes-Unis d'Amérique (CTC), chargé plus particulièrement de la publicité, de l'éducation et des relations extérieures.

M. Gélinas agira comme conseiller technique exclusivement pour la Fédération du Commerce et sera responsable de l'organisation, de l'éducation, de la publicité

et des recherches, en collaboration avec M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC.

M. Gélinas est venu au syndicalisme en 1940, alors qu'il était machiniste aux usines Angus du CPR, à Rosemont et membre de l'Union internationale des machinistes. Il travailla plus tard dans le commerce puis à la Société d'assurance des Caisse populaires à Lévis qu'il quitta pour faire son cours en service social à la faculté des sciences sociales de Laval, à Québec.

Après sa graduation, il fut engagé pour conduire une

92 syndiqués du Commerce à des journées d'études

STE-ADELE — Le Syndicat du commerce de Montréal (magasin et comptoir postal de Dupuis Frères) a tenu des journées d'études syndicales les 11 et 12 octobre dernier à l'hôtel Montclair, à Ste-Adèle, pour ses délégués de départements

La première réunion groupait les 92 délégués qui n'avaient pas hésité à sacrifier leur dimanche et leur congé d'Actions de Grâce pour approfondir leurs connaissances en questions syndicales.

M. Roger Mathieu, président général de la CTCC a prononcé le discours d'ouverture. Il a souligné que le temps où les syndicats négociaient uniquement à coups de poings sur la table était passé et que de plus en plus on devait approfondir son éducation syndicale et économique pour faire face aux problèmes de plus en plus compliqués que doivent affronter les syndiqués. "Je vous félicite d'être venus si nombreux, a-t-il ajouté. C'est avec des syndicats intéressés à se perfectionner sans cesse davantage que le mouvement syndical continuera à aller de l'avant. Vous êtes le plus gros syndicat de la Fédération du Commerce et il vous appartient de donner le plus gros coup de collier. En vous voyant tous réunis ici, je constate donc qu'on a raison de dire que la Fédération du Commerce s'engage sur la bonne voie dans son programme d'expansion."

La séance plénière du lundi matin était consacrée à un cours de M. Pierre-Louis Gélinas, permanent de la Fédération du commerce, sur les structures syndicales et les plans d'expansion de la Fédération du Commerce et à un exposé de M. J. C. Naud, statisticien, secrétaire du service d'éducation des fonctionnaires municipaux de Montréal, sur "le commerce et les employés de commerce" dans le Québec.

Ce travail d'une quarantaine de pages entrepris à la demande de la Fédération du Commerce, constitue un instrument de tra-

enquête d'une année pour le compte du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration sur l'intégration des Néo-Canadiens à la vie canadienne. Il devint ensuite permanent des Métallurgistes-Unis d'Amérique qu'il a quitté pour le poste de conseiller technique de la Fédération du commerce.

vail d'une valeur inestimable pour ceux qui sont chargés de recruter et de syndiquer les employés de commerce.

Participation du patronat

La seconde partie de la matinée du lundi fut consacrée à une initiative dont on ne connaît pratiquement pas d'exemple à ce jour. Trois représentants supérieurs du patronat avaient accepté l'invitation du syndicat de venir donner le point de vue de la maison Dupuis Frères sur ses relations avec les employés et les délégués de département.

MM. Alfred Leduc, directeur du personnel, Marcel Lorrain, directeur des relations industrielles, et Jean Trudel, gérant général du comptoir postal, après avoir donné leurs exposés dans l'avant-midi, ont participé à un forum dans l'après-midi au cours duquel ils ont répondu aux questions écrites des délégués. M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique à la CTCC agissait comme animateur.

Pour l'après-midi, les 92 délégués présents s'étaient divisés en quatre commissions d'étude dont l'une était consacrée aux problèmes du personnel avec les représentants de la maison Dupuis.

M. Gérard Picard a dirigé la seconde commission d'étude et il a traité de la convention collective du syndicat du Commerce et de la procédure de griefs.

C'est M. Fernand Jolicoeur, directeur du service d'éducation de la CTCC, qui a donné le cours à la troisième commission d'étude sur "le rôle et les responsabilités du délégué de département".

La quatrième commission d'étude a étudié les problèmes et les possibilités de recrutement, à la lumière du rapport statistique de M. Naud et avec l'assistance de ce dernier, de M. Pierre-Louis Gélinas, conseiller technique de la Fédération et de trois délégués du commerce de Québec, MM. Théo Langlois, trésorier et délégué de la Fédération, Louis-Philippe DeRoy, délégué du syndicat des Commis-Quincaillers de Québec et de Joseph Spénard, délégués du syndicat de l'alimentation de détail de Québec.

Les employés de cadres des Services de Santé du Québec conservent leur optimisme

En avril dernier se formait un autre syndicat de cadres, il s'agit, cette fois de l'Association des employés de cadres des Services de santé du Québec, syndicat affilié à la CTCC. Dès le 15 mai, l'Association avisait les dirigeants des Services de santé du Québec, société mutuelle d'assurance accident-maladie, de la formation du nouveau groupement par une lettre explicative et une requête de reconnaissance d'association professionnelle.

Dans sa lettre, l'Association explique que le groupement vise à favoriser le perfectionnement de la conscience et de la compétence professionnelles, à étudier les problèmes professionnels, à établir un véritable statut professionnel, à créer un lien organique susceptible de solutionner les différends, à favoriser la création de canaux réguliers de communications, à négocier et conclure une entente collective de travail.

L'Association a par ailleurs affirmé à plusieurs reprises son intention d'arriver à des solutions positives, son intention de raffermir les relations employeurs-employés et surtout de ne mettre aucune animosité mais, au contraire, de resserrer les liens patrons-employés.

En septembre, les officiers de l'Association, accompagnés des conseillers techniques, MM. Jean-Robert Gauthier et Jean-Robert Ouellet, rencontraient l'exécutif de la Société.

A ce jour, toutefois, la Société des services de santé du Québec n'a encore donné sa reconnaissance officielle à l'Association.

M. Jean-Robert Gauthier a, pour sa part, expliqué qu'il attendait une réponse affirmative d'un moment à l'autre. Il a souligné qu'un très grand nombre des clients de la Société étant des syndiqués de la CTCC, la Société ne pouvait pas ne pas donner sa reconnaissance et qu'il est évident qu'elle ne forcera pas l'Association à recourir aux moyens qui s'imposent lorsque l'employeur ne veut pas reconnaître le droit d'Association.



Voici le comité de négociations du syndicat des employés de la Coopérative Agricole de Granby photographiés en compagnie des représentants de la coopérative à la suite de la signature de la convention collective. Assis, de g. à d., MM. R. Thibodeau, sec., Ludovic Rousseau, président du Syndicat, E. Martin, vice-président de la Coopérative Agricole, J. R. Gauthier, conseiller technique de la CTCC, qui a assisté le comité dans ses négociations, L. P. Pariseault, agronome, gérant de la Coopérative, Debout, MM. A. Lemoyne, secrétaire-trésorier de la Coopérative, J. P. Campbell, directeur du syndicat, A. Ménard, trésorier du syndicat, J. Brien, directeur, J. J. Robert, directeur, E. Dumas, qui était à ce moment agent d'affaires du syndicat et est devenu depuis agent d'affaires du Conseil central de Granby, L. Morel, directeur, P. L. Cloutier, vice-président du syndicat, et P. L. Gélinas, de la Fédération du Commerce.

L'UCC et la CTCC doivent collaborer

Roger MATHIEU

Le président général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, M. Roger Mathieu, a rendu visite aux congressistes de l'Union catholique des cultivateurs, qui a tenu son trente-cinquième congrès annuel à Victoriaville cette semaine.

A l'occasion de ce congrès, M. Mathieu a souligné "l'importance des relations étroites et amicales entre les deux grandes classes laborieuses dans les usines et ateliers des centres urbains et celle qui oeuvre dans nos régions rurales".

Il a déclaré que les travailleurs des villes et ceux des champs ont trop de choses en commun pour se désintéresser de leur sort réciproque. Dans chaque cas, dit-il, les conditions de travail quoique différentes ont ceci de commun qu'elles sont pénibles. Dans les deux milieux, l'insécurité est grande et seules la solidarité et une action persévérante pourront améliorer comme il convient le sort de ces masses laborieuses.

Il a rappelé aux cultivateurs qu'ils doivent se réjouir de l'amélioration progressive du sort des travailleurs urbains parce que c'est là un facteur de l'amélioration de leur propre sort. Quand le pouvoir d'achat des syndiqués s'accroît, dit-il, ils peuvent acheter plus facilement les produits de la ferme. Par ailleurs, il a rappelé qu'il en va de même pour les ouvriers quand le sort des agriculteurs s'améliore: les produits des usines trouvent plus facilement des acheteurs chez les cultivateurs.

Enfin, il a souligné que l'UCC comme la CTCC s'inspire des principes chrétiens dans son orientation et son action. C'est une raison de collaborer plus étroitement en vue de reconstruire notre monde sur des bases chrétiennes.

Le film, "les 90 jours"

(Suite de la page 3)

relatif. Mais alors que la misère endurée par les ouvriers atteint son paroxysme, la compagnie retient les services de briseurs de grève. La mesure est provocatrice et quelques grévistes manifestent leur mauvaise humeur. Des renforts policiers arrivent à Kingville pour y maintenir l'ordre. Malgré leur présence, le couvre-feu et les efforts des patrouilles formées par le syndicat pour empêcher les actes de violence, les incidents se multiplient; un transformateur est même détruit, paralysant complètement l'usine de la compagnie. Accusé d'avoir conspiré pour troubler la paix, Gagnon, qui jusque là a été l'âme dirigeante du mouvement ouvrier, est arrêté et rejoint des camarades derrière les barreaux. La situation semble désespérée. La grève dure depuis trois mois; quelques gars veulent lâcher.

Mais voilà que la compagnie demande la reprise des négociations. Elle offre onze cents de l'heure d'augmentation. Les ouvriers en réclamaient 15, mais l'offre semble un compromis acceptable. Un seul point sur lequel les deux parties ne peuvent s'entendre: la North American refuse de rengager les 14 employés qu'elle a mis à pied avant la grève. Les grévistes refusent de céder sur cette question de principe. Ils obtiennent finalement gain de cause et le travail reprend.

Telle est l'histoire que raconte le film Les 90 jours qui passera au réseau français de la télévision tous les mardis soir du mois de novembre à 10 h. 30.

Le 24 octobre, jour des Nations unies

Nous célébrons, le 24 octobre le jour des Nations Unies. M. Gaston Tessier, président de la Confédération internationale des syndicats chrétiens laquelle est affiliée nous a fait parvenir le message suivant à cette occasion:

Etablir les relations internationales selon des règles de droit, au lieu de les abandonner aux sanglants hasards de la force; aspiration profonde, rêve millénaire, auquel philosophes, juristes, législateurs, avaient maintes fois et vainement essayé de donner une forme consistante.

Groupant aujourd'hui 82 Etats, l'Organisation des Nations Unies tend à l'universalité. Sa charte constitutive lui assigne de nobles objectifs: maintenir la paix dans la justice et par l'observation des engagements; asseoir le droit sur le respect de la dignité et de la valeur humaines, sur l'égalité entre les personnes comme entre les nations; mais aussi "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

Ceci montre à quel point il est normal que le Syndicalisme chrétien, en vertu même de ses principes, coopère aux activités de l'O.N.U. et des grandes institutions spécialisées qui gravitent autour d'elle, en particulier l'O.I.T. Jouissant, à cet égard, de statuts consultatifs de première catégorie, la C.I.S.C. tient à l'honneur de fournir, pour ce qui la concerne, une contribution réfléchie, documentée, vraiment constructive.

Au début de la 15e année d'existence, l'O.N.U. voit se préciser, devant elle, des possibilités dans deux voies fécondes: le Désarmement, auquel de récents entretiens sensationnels ont paru offrir de nouvelles chances; l'Aide aux pays déshérités, par une assistance technique mieux coordonnée, élargie grâce à une Association internationale de Développement, filiale de la B.I.R.D.

Il importe que l'opinion publique appuie de tels efforts: le sain patriotisme admet, comprend, exige même une entraide fédérale englobant tous les éléments de la vaste famille que constitue l'humanité. Esprit fraternel dont se réclame expressément, depuis l'origine, le Syndicalisme chrétien!

L'histoire des travailleurs...

(Suite de la page 2)

qui jouissait d'influence au point de vue politique, pouvait avoir 22 cents.

Q. — Quand vous parlez de 17 cents, c'était le salaire réel ?

R. — Oui, c'était le salaire. La sentence arbitrale a rajusté ça par la suite. Je peux vous citer un cas, dont je me souviens, c'était un père de famille de 9 enfants (d'après enquête faite par la J.O.C. sur les salaires payés à Sorel) qui travaillait 72 heures par semaine pour \$11.00. Ses deux filles travaillaient aussi comme domestiques, l'une pour l'employeur, et l'autre pour une personne qui détenait le patronage politique, juste pour leur nourriture. Il n'y avait donc aucune norme de salaire établie. Seule jouait la loi de l'offre et de la demande, application du patronage politique dans toute sa force.

(à suivre)

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE
UNE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à:

MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN
QUEBEC — DRUMMONDVILLE — OTTAWA

L'ACTUALITÉ

dans les CHANTIERS MARITIMES

Mercredi dernier, le nouveau brise-glace et ravitailleur, construit par la main-d'oeuvre syndicale de la Canadian Vickers pour le ministère des Transports, est parti pour un voyage d'essai de deux ou trois jours après lequel il devait rentrer aux bassins de la Vickers.

N.Y. dénoncera les scabs

M. Martin P. Catherwood, commissaire industriel d'Etat, a annoncé à Albany, N.Y., la semaine dernière, que la Législature de New York sera priée, en 1960, de décréter une législation obligeant les agences recruteuses de briseurs de grève à s'enregistrer et à rendre publiques leurs activités.

Les législateurs seront également priés de demander aux agences de placement d'informer les travailleurs dans les cas où ils seront employés pour prendre la place de grévistes, a révélé le commissaire.

M. Catherwood dit que ces propositions ont été faites par un comité spécial qui pendant plusieurs mois a rassemblé des éléments de preuve de l'embauchage de scabs par la chaîne de journaux Macy, dans le comté de Westchester en vue de briser une grève des imprimeurs.

Ce comité a découvert, entre autres choses, qu'une agence privée, Schlepper de Zionsville, Indiana, avait fourni 117 scabs à Macy et à deux autres éditeurs newyorkais.

Mlle Shirley Klein, devenue depuis l'une des directrices de Macy, était associée à cette agence.

Les scabs, amenés de tous les coins du pays, comprenaient un groupe d'étudiants d'une école professionnelle de Floride, à qui on n'avait jamais dit qu'ils allaient devenir de méprisables scabs.

Dans son rapport, le comité avance que les briseurs de grève "interrompent le cours régulier des relations patronales-ouvrières", tendent à "ôter à l'employeur l'intention de négocier" et "augmentent les tensions inhérentes à une grève".

Election des officiers de l'union

Lundi et mardi de cette semaine (les 19 et 20 octobre) étaient les dates retenues pour l'élection des officiers du syndicat qui conduiront les destinées de l'Union Nationale des Employés de la Vickers (CTCC).

On s'est mis d'accord sur cette période d'élection de deux jours afin que les membres de l'union, travailleurs de jour ou de nuit, aient l'occasion de déposer leurs votes pour les candidats de leur choix.

Les résultats des élections seront communiqués dans la prochaine édition du "Travail".

Le "Tupper" est lancé à Sorel

Le nouveau vaisseau ravitailleur, baliseur, de 204 pieds, le "Tupper", qui doit aussi servir aux recherches et aux sauvetages, doit être parachevé au début de novembre, a-t-on annoncé la semaine dernière à Sorel.

Le bateau, qui entrera en service pour le ministère des Transports dans les eaux des Maritimes et du golfe St-Laurent, a été lancé au début de ce mois à Sorel.

Il est l'un des premiers navires

de ce type et sera équipé d'un hélicoptère pour participer aux recherches.

Le "Tupper" sera propulsé par deux moteurs diesel à pistons opposés, tous deux reliés directement à un générateur de 1,150 kilowatts D.C., qui transmet sa force à deux moteurs à propulsion de 1,450 chevaux-vapeur chacun à 200 tours minute.

La force motrice pour la machinerie auxiliaire est donnée par deux moteurs diesel reliés directement chacun à un générateur de 240 kilowatts.

De plus, la vitesse des moteurs de propulsion peut être contrôlée de différents endroits: dans la timonerie, des passerelles latérales, et du haut de la timonerie. Les deux hélices des propulseurs ont chacune huit pieds trois pouces de diamètre. Les quatre pales, d'espacement varié, sont faites d'aluminium, de nickel et de bronze. Le vaisseau est entièrement corroyé. Les commodités répondront aux plus hauts standards de la marine moderne avec systèmes de chauffage et de ventilation adéquats pour assurer des conditions de vie confortables dans les températures les plus mauvaises.

Une cuisine complètement équipée desservira la salle à manger des officiers ainsi que les mess séparés des sous-officiers et de l'équipage.

Soirée populaire à Drummondville

Jeudi prochain, le 29 octobre, des artistes de la radio et de la télévision participeront à une soirée populaire organisée par le Conseil central de Drummondville. Parmi ces artistes invités, on remarque entre autres Mlle Pierrette Roy et M. René Caron, deux vedettes de l'émission "Soirée de chez nous".

La soirée, qui aura lieu en la salle St-Marcel, est organisée dans le but de faire principalement comprendre à la population de Drummondville l'enjeu de la lutte que font présentement les tisserands, et principalement ceux de Magog qui sont en grève contre la Dominion Textile.

FUMEZ UNE

Player's



LA CIGARETTE LA PLUS DOUCE, LA PLUS SAVOUREUSE !

Conflict At Dominion Textile Company

Textile Unions May Call General Strike

As Le Travail was going to press it was learned that union officers affiliated with two provincial labor bodies, was studying the possibility of a general strike by 7,000 textile workers in seven Dominion Textile Company mills in the Province of Quebec.

One group, the National Federation of Textile Workers, affiliated with the C.C.C.L. represents organized workers in Montmorency, Drummondville, Sherbrooke and Magog.

The other, The United Textile Workers of America is affiliated with the Quebec Federation of Labor and represents workers in Montreal and Valleyfield.

The decision to study the question of a general strike was reached last weekend at a meeting between Rene Gosselin, of the C.C.C.L. union, and Roger Provost, regional director of the United Textile Workers of America who is also president of the Quebec Federation of Labor.

Not Satisfied With Negotiations

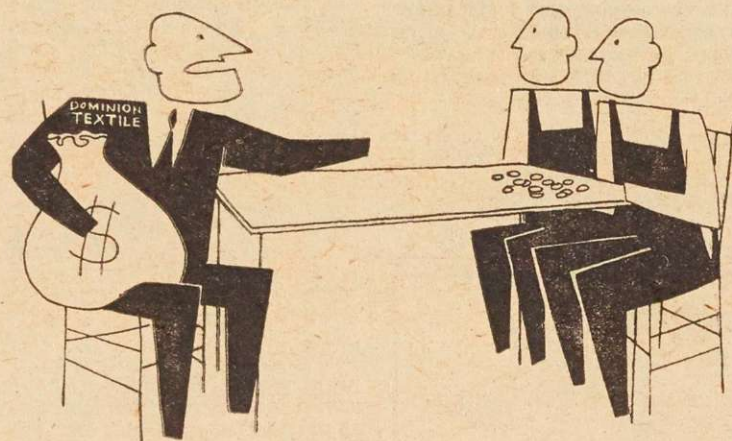
Mr. Gosselin said that the C.C.C.L. union members were generally dissatisfied with the current new contract negotiations between management and the unions.

The main issue in dispute is a demand for a pay increase. Thus far, the Company has withdrawn its demand for a pay cut and has offered to maintain the present wage level.

About two weeks ago the textile workers in the Dominion Textile Company's mill at Magog went on strike to prevent the transportation of unfinished textiles to Montreal.

Support From Other Unions

The president of the National Textile Federation C.C.C.L., Rene Gosselin, has announced that the 3,500 union members at Sherbrooke, Drummondville and St. Gregoire de Montmorency have offered to turn over \$1.00 each from their day's salary to the strike fund which has been set up to support the 1500 textile workers of Magog who went on strike September 27 and set up picket lines to protect their jobs and to bolster the economic force of their union.



The same day the union members offered their support to the Magog strikers, the Dominion Textile Company mobilized motor trucks to empty their warehouses of finished products in Magog and all this at the time that post-arbitral negotiations were going on for the signing of a collective labor agreement.

The principal economic force of the textile unions is at Magog where the final operations are carried out on textile products.

Did the company attempt to make deliveries of their goods before the strike began?

No doubt they foresaw the possibility of a strike being called due to their stubbornness and the attitude they had taken to union demands for a decent livable wages and for the relief from in-

human working conditions.

It was moves such as these made by the company that finally obliged the workers to set up picket lines in front of the company's mill at Magog.

The union members in the other Dominion Textile Company mills at Drummondville, Sherbrooke and St. Gregoire de Montmorency are still on their jobs and will remain so unless the Dominion Textile Company starts "throwing their weight around" and while there is still hope of signing an acceptable collective labor agreement.

This was the reason for the conflict of the Magog textile workers according to a statement made by Rene Gosselin, president of the National Textile Federation C.C.C.L.

At La Sauvegarde

CCCL Union Wins Right To Negotiate Contract

After a delay of nearly two years which concerned the issuance of a certificate of union recognition, the way is now clear to begin negotiations between the C.C.C.L. Office Workers Union and La Sauvegarde Assurance Company of Montreal.

Technical Councillor for the C.C.C.L. union, Pierre Vadboncoeur told Le Travail that he has demanded a meeting with company officials for today (October 23) with a view of negotiating the first collective labor agreement.

It was in November 1957 that the Office Workers Union demanded that the Quebec Labor

Relations Board issue a certificate of union recognition to represent the employees of La Sauvegarde.

The certificate was accorded February 25, 1958, but the assurance company contested the action of the labor board.

Then an independent employees' association or as is better known in union circles as a "sweetheart union" help up negotiations until the last minute.

At the same time the C.C.C.L. Office Workers Union made their demand for certification. The Fraternal Association of employees of La Sauvegarde Assurance Company equally made application for recognition to represent the employees of La Sauvegarde.

After investigation, the Quebec

Labor Relations Board ruled that the C.C.C.L. union had the majority of workers and therefore issued the certificate of union recognition. The company then contested the action of the Quebec Labor Relations Board in issuing the certificate.

After hearing both union and company the Q.L.R.B. ordered a vote to be taken among the employees of La Sauvegarde Company.

Voting was held June 18 last and the C.C.C.L. Office Workers Union obtained the greater majority of cast votes.

Just as everything was believed set for the opening of contract negotiations, The Fraternal Association, through its legal counsel, Fernand Guertin, demanded that

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

The "Wolf" On Trial Run
Last Wednesday the new ice-breaker and supply ship built by union labor at Canadian Vickers for the Department of Transport sailed on her first trial run and was expected to return to Vickers Basin in two or three days.

N.Y. Will Crack Down On Scabs
State Industrial Commissioner Martin P. Catherwood announced in Albany, N.Y., last week, that the 1960 New York Legislature will be urged to enact legislation to compel agencies which recruit strikebreakers to register and make public their activities.

The lawmakers will also be asked to require that employment agencies inform job applicants in all cases where they are being hired to take the jobs of strikers, the Commissioner revealed.

Catherwood said the proposals are those of a special committee which has spent some months probing into scab-hiring by the Macy chain of newspapers in Westchester County in an attempt to break a printers' strike.

Among other things the committee found that a private agency, Schlepper of Zionsville, Indiana, had supplied 117 scabs to Macy and two other New York publishers.

Associated with the agency was Miss Shirley Klein, now a Macy executive.

Scabs brought in from all parts of the country included one group of Florida training school students who were never told they were to be despised scabs.

In its report, the committee charged that strikebreakers "disrupt the orderly process of labor-management relations," tend to "withdraw employer incentive to bargain" and "increase the tensions of a strike situation."

Elections of Union Officers Scheduled

Monday and Tuesday of this week (October 19 and 20) were scheduled for the election of union officers which shall conduct the destinies of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L.

The two-day election period was decided upon to give all the members of our union both day and night workers a chance to

the Q.L.R.B. reverse its decision, but with new hearings held later the demand made by the Fraternal Association was rejected.

Other moves to prevent the issuance of the certification were made, but on October 8 the Labor Board informed both union and company that the certificate would be given the C.C.C.L. union.

It was following this final notice from the Quebec Labor Relations Board that legal counsel Pierre Vadboncoeur demanded that the company meet with union to negotiate a labor contract.

In commenting later on the case Mr. Vadboncoeur said "let us hope that no further delays will be met with which could once again delay negotiations".

cast their vote for candidates of their choice.

Results of the elections will be given in this column in the next issue of Le Travail.

The "Tupper" Launched At Sorel

A new supply, buoy, search and rescue vessel, the 204-foot "Tupper," has been scheduled for completion early in November as announced last week in Sorel.

She is one of the first of her type and will be equipped with a helicopter to carry out search operations.

The "Tupper" will be propelled by two opposed piston diesel engines, each directly connected to a 1,150 kilowatt D.C. generator which supply power in two propulsion motors each 1,450 horsepower at 200 revolutions per minute.

Power for auxiliary machinery is supplied by two diesel engines each directly connected to a 240-kilowatt generator.

In addition the speed of the propulsion motors can be controlled from remote positions in the wheelhouse, bridge wings and wheelhouse top.

The two propellers are each eight feet three inches in diameter. The four blades, with varying pitch are made of aluminum nickel bronze. The vessel is all welded construction.

Accommodations will be of the highest standard of modern marine practice with heating and ventilation systems adequate to ensure comfortable living conditions in the most adverse range of weather. A dining room for the officers and separate mess-rooms for the petty officers and crew will be served from a fully-equipped galley.

